

LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Fin de la Congrégation de la Mission:

Saint Vincent de Paul fonda la Congrégation de la Mission en 1625, pour l'évangélisation des Pauvres et la formation du Clergé. Aujourd'hui la Congrégation a défini sa fin de cette manière:

"La fin de la Congrégation de la Mission est de suivre le Christ Evangéliste des Pauvres. Cette fin se réalise lorsque, fidèles à saint Vincent, Confrères et Communautés:

1° s'emploient de toutes leurs forces à se revêtir de l'esprit du Christ (Règles Communes I, 3) pour acquérir la perfection convenable à leur vocation (Règles Comm. XII, 13);

2° s'appliquent à l'évangélisation des Pauvres, surtout des plus abandonnés;

3° aident à la formation des clercs et des laïcs, les amenant à prendre une part plus grande dans l'évangélisation des Pauvres" (Constitutions, art. 1).

Attentive aux signes des temps et aux réalités de notre époque, l'Assemblée Générale de 1980, au moment de définir ce fin, au lieu de dire, comme saint Vincent dans les Règles Communes: "prêcher l'Evangile aux Pauvres, particulièrement à ceux de la campagne", a choisi: "l'évangélisation des Pauvres, surtout des plus abandonnés"; au lieu de dire, comme saint Vincent: "aider les ecclésiastiques à acquérir les sciences et les vertus nécessaires à leur état", a choisi: "la formation des clercs et des laïcs, les amenant à prendre une part plus grande dans l'évangélisation des Pauvres".

L'esprit de la Congrégation:

"L'esprit de la Congrégation comprend les dispositions intimes de l'Esprit du Christ que le Fondateur recommandait dès les débuts à ses Confrères: amour et vénération envers le Père, amour compatissant et efficace envers les Pauvres, docilité à la divine Providence" (Const., art. 6). "La Congrégation cherche également à traduire son esprit dans les cinq vertus puisées, elles aussi, à une vision particulière du Christ, à savoir: la simplicité, l'humilité, la douceur, la mortification et le zèle. Comme l'a dit saint Vincent: «La Congrégation s'y étudiera d'une manière plus particulière, en sorte que ces cinq vertus soient comme les facultés de l'âme de toute la Congrégation et que les actions d'un chacun de nous en soient toujours animées» (Règles Communes, II, 14)" (Const., art. 7).

Caractéristiques des Oeuvres de la Congrégation:

"L'oeuvre d'évangélisation que la Congrégation se propose d'accomplir doit se caractériser par:

1° une préférence clairement exprimée pour l'apostolat parmi les Pauvres: leur évangélisation est en effet le signe de l'approche du Royaume de Dieu sur terre (cf. Mt 11, 5);

2° une attention aux réalités sociales, surtout aux causes de l'inégale distribution des biens dans le monde, pour mieux nous acquitter du rôle prophétique de l'évangélisation;

3° une certaine participation à la condition des Pauvres, de façon à ne pas seulement les évangéliser, mais aussi à être évangélisés par eux;

4° un vrai sens communautaire dans l'oeuvre apostolique pour nous affermir mutuellement dans notre commune vocation;

5° une disponibilité pour aller partout dans le monde, à l'exemple des premiers missionnaires de la Congrégation;

6° un état de conversion permanente, recherchée par chacun et par la Congrégation toute entière, selon l'exhortation de saint Paul: «Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence» (Rm 12, 2)" (Const., art. 12).

Statut juridique:

La Congrégation de la Mission est une Société de Vie Apostolique, composée de Prêtres et de Frères. Notre statut juridique est défini par nos Constitutions, dans le cadre des canons 731-746 du Droit Canonique. Nous émettons des vœux, mais nous ne sommes pas des religieux, d'accord avec l'intention de saint Vincent qui a voulu pour nous la souplesse et la mobilité d'une société apostolique qui vit et travaille en étroit contact avec le monde.

Quelques statistiques:

En 1995, la Congrégation a 3604 membres incorporés: 30 Evêques, 3224 Prêtres, 216 Frères et 123 Etudiants de philosophie et théologie (qui ont déjà fait les voeux).

Où travaillons-nous?

Nous travaillons dans 80 pays et sommes organisés en 3 Vice-Provinces: Saint Justin de Jacobis (Erythrée), Mozambique et Costa Rica, et en 45 Provinces: Madagascar, Ethiopie, Zaïre (avec la région de Belgique), - Amérique Centrale, Argentine, Brésil (Rio de Janeiro, Curitiba et Fortaleza), Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Etats-Unis (Dallas, Los Angeles, New England, Philadelphie, Saint Louis), Mexique, Pérou, Porto Rico, Venezuela, - Chine, Philippines, Inde, Indonésie, Orient, - Allemagne, Autriche, Espagne (Barcelone, Madrid, Salamanque et Saragosse), France (Paris et Toulouse), Hollande, Hongrie, Irlande, Italie (Naples, Rome, Turin), Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, - et Australie. Quelques Provinces comprennent divers pays, comme celle d'Orient (Liban, Syrie, Israël, Egypte), celle d'Amérique Centrale (Guatemala, El Salvador, Nicaragua, Panama); la Province d'Argentine comprend aussi le Paraguay et l'Uruguay.

Les vocations:

Les pays qui ont le plus de vocations sont la Pologne, la Colombie, l'Indonésie, l'Inde, Madagascar, l'Equateur, les Philippines, le Zaïre, le Mexique, l'Amérique Centrale. L'âge moyen des Confrères est très élevé en Hongrie, Hollande, Chine, Paris, New England, Rome, Toulouse, Philadelphie, Rio de Janeiro et Dallas (plus de 60 ans). Les Provinces les plus "jeunes en personnel" sont les Philippines, le Zaïre (sans les Confrères de Belgique), l'Inde, le Mexique, la Pologne, Madagascar, l'Ethiopie, Saint Justin de Jacobis (Erythrée) et le Chili (moins de 49 ans).

Nos tâches, selon les Constitutions et Statuts:

Nous évangélisons les Pauvres à travers les missions populaires (Const., art. 14), aujourd'hui surtout dans les paroisses (cf. Statut 10); nous avons aussi beaucoup de missions "ad Gentes" (Const., art. 16), chaque Province tâchant d'avoir une mission dans un pays pauvre ou dans lesquels l'Eglise n'est pas encore établie d'une manière suffisante (Statut 5). Par exemple, l'Allemagne maintient la Vice-Province de Costa Rica; Naples maintient la nouvelle mission d'Albanie, après avoir formé la Vice-Province de Saint Justin de Jacobis (Erythrée); etc. La Congrégation, depuis l'Assemblée Générale de 1992, a commencé de nouvelles missions en Europe de l'Est (Albanie et prochainement Ukraine, puis Sibérie, Lituanie), en Tanzanie, aux Iles

Salomon, en Bolivie; a renforcé les provinces de Cuba et de Chine (on prépare à Taiwan des missionnaires pour la Chine) et la Vice-Province de Mozambique.

Dans la prédication des missions populaires ou ad Gentes, nous pouvons compter fréquemment avec la collaboration des Filles de la Charité et de beaucoup de volontaires laïques, animés de l'esprit de saint Vincent. Parmi ces volontaires surgissent quelques vocations pour les Filles de la Charité et pour la Congrégation de la Mission.

Nous avons encore des séminaires pour la formation du Clergé (Const., art. 15). Cette oeuvre ne connaît pas, actuellement, la splendeur d'antan; toutefois le Supérieur Général reçoit toujours beaucoup de demandes d'évêques des pays missionnaires ou dépourvus de Clergé autochtone. Il y a beaucoup de Confrères nommés pour l'assistance spirituelle des Filles de la Charité, soit comme leurs directeurs provinciaux, soit comme prédicateurs de retraites, confesseurs et aumôniers. "La Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité ayant recueilli un héritage commun, les Confrères viendront volontiers en aide à ces dernières lorsqu'elles en feront la demande, surtout pour les exercices de la retraite et la direction spirituelle et ils leur apporteront aussi une collaboration fraternelle et constante dans les oeuvres entreprises de concert" (Const., art. 17).

"Les Confrères prendront un soin particulier des Associations de Laïcs instituées par saint Vincent lui-même ou dérivant de son esprit; elles ont droit, en effet, à notre sollicitude et à notre soutien. Tous les Confrères indistinctement doivent être prêts à rendre ces services; toutefois, il sera bon que quelques-uns d'entre eux se spécialisent en ce domaine. On veillera à donner à cette animation une dimension spirituelle, ecclésiale, sociale et civique" (Statut 7). On travaille avec l'Association Internationale des Charités dans les divers pays, avec la Société de Saint-Vincent de Paul, la Jeunesse Mariale, l'Association de la Médaille Miraculeuse et d'autres groupes moins connus.

Dans certains pays, les écoles constituent un apostolat très nécessaire, auquel sont engagés beaucoup de Confrères, dès le niveau primaire, comme en l'Inde, jusqu'aux études universitaires, comme dans les Philippines et aux États-Unis (cf. Statut 11).

Quelques apostolats remarquables:

On trouve des Confrères qui travaillent avec ceux qui vivent dans les grandes décharges d'ordures des villes (comme à Payatas, Philippines). Il y a des Confrères qui se consacrent aux communautés thérapeutiques, aux drogués et aux victimes du SIDA (dans certains pays d'Europe, avec des Filles de la Charité et des Volontaires laïques), aux communautés indigènes (en beaucoup de pays latino-américains), aux sourds (en Irlande), aux tziganes, aux prisonniers, aux enfants de la rue, aux sans-abri, etc. Il y a des pastorales spécifiques comme celle des Confrères du Brésil (Curitiba), qui

travaillent avec les camionneurs, toujours sur les routes. Il y a des Confrères qui forment les Communautés Ecclésiales de Base et se consacrent à la formation des agents laïques qui assureront l'assistance spirituelle là où il n'y a pas de clergé. D'autres Confrères travaillent à former des "multiplicateurs de notre action vincentienne", soit par l'animation des groupes laïques, soit dans l'enseignement supérieur dans les institutions universitaires d'études ecclésiastiques ou dans les divers secteurs de l'enseignement. Il y a des Confrères qui participent à des équipes de réflexion sur la vie consacrée, l'éducation, l'athéisme, les moyens de communication sociale, la pastorale familiale, l'aide psychologique, etc., et occupent une partie de leur temps à donner des cours dans les instituts diocésains, dans ceux des Provinces de la Congrégation ou d'autres Congrégations.

Les Conférences des Visiteurs:

Dans les pays où il y a deux Provinces ou plus (Brésil, Espagne, Etats-Unis, France, Italie), les Visiteurs et leurs Conseils se réunissent régulièrement, pour coordonner les apostolats qu'on peut assumer et réaliser ensemble et pour assurer des projets communs, comme les maisons de formation pour tous leurs candidats (des Séminaires Internes ou noviciats, des centres d'études philosophiques ou théologiques). D'autres Provinces se sont réunies dans des Conférences continentales, comme celle d'Amérique Latine (CLAPVI) et plus récemment celles d'Europe (CEVIM), d'Afrique et Madagascar (COVIAM), d'Asie et du Pacifique. La Conférence Latino-Américaine des Provinces Vincentiennes (CLAPVI) s'est caractérisée par une série de rencontres et de cours réalisés pour les Confrères des divers secteurs (formateurs, missionnaires, curés, assesseurs des mouvements laïques). Aujourd'hui, tous ces cours et ces rencontres sont ouverts aussi aux Filles de la Charité et aux Laïcs vincentiens. Il y a également des groupes de Provinces qui ont une coordination conjointe avec les Filles de la Charité pour la formation vincentienne, comme en Espagne ou en Italie, etc. Il y a des Provinces où les Séminaristes se réunissent régulièrement pour la formation vincentienne, comme le font ceux d'Europe ou du Brésil. Il y a des Séminaires Internes internationaux, comme celui d'Argentine, Chili et Pérou. Il y a le projet d'un théologat commun aux Provinces et Vice-Provinces africaines (peut-être au Zaïre). Il y a des programmes qui méritent une mention spéciale, comme celui des Semaines d'Etudes Vincentiennes de Salamanque (Espagne) ou les Fiches de l'équipe d'Animation Vincentienne de Toulouse (France). Divers pays ont publié beaucoup de livres sur saint Vincent et son charisme, sur les sujets vincentiens et les figures qui se rattachent à saint Vincent. On écrit actuellement une Histoire de la Congrégation.

Le SIEV et le CIF:

Pour stimuler les études vincentiennes, on a formé un Secrétariat International d'Etudes Vincentiennes, qui organisa à Paris des "Mois Vincentiens" de spécialisation pour les Confrères en général, pour les jeunes formateurs, pour les Directeurs des

Filles de la Charité. Maintenant, on a aussi à Paris le Centre International de Formation Saint Vincent de Paul auquel les Provinces doivent envoyer les Confrères entre les 35 et les 50 ans, pour leur recyclage vincentien.

Quelques adresses utiles:

- Curie Générale

Via dei Capasso, 30

00164 Rome - Italie

Tél. (39.6) 666 3730 / 666 3732 / 666 3736

Fax (39.6) 666 3831

- Maison Mère

95, rue de Sèvres

75006 Paris - France

Tél. (33.1) 42 22 63 70

Fax (33.1) 42 84 09 64

- Centre International de Formation Saint Vincent de Paul

95, rue de Sèvres

75006 Paris - France

Tél. (33.1) 42 22 63 70

Fax (33.1) 45 44 23 73